

Conseil municipal du 1er octobre 2019

Voeu pour faire de Châteauroux une commune sans pesticide

Aymeric Compain, conseiller municipal

Proposé pour co-signature à Eric Bellet (Châteauroux autrement) et Chantal Delane (PCF)

Lors du conseil municipal du 22 août 2019, la ville de Châteauroux a adopté un vœu pour soutenir officiellement l'appel national « Nous voulons des coquelicots ». Cet appel, signé par plus de 860 000 citoyens, a pour objectif de mobiliser l'ensemble de la société en vue de la sortie complète des pesticides. Il est relayé depuis un an par des hommes et des femmes qui se rassemblent toutes les semaines pour demander que les pouvoirs publics ouvrent enfin les yeux et réagissent face à ce péril. L'implication directe des pesticides sur l'effondrement des populations d'insectes et d'oiseaux est désormais prouvée tout comme leurs effets néfastes sur notre santé, notamment sur le développement des cancers, des malformations et de l'infertilité. En résumé, la perpétuation d'un modèle agricole productiviste, consubstantiel à l'utilisation des pesticides est un suicide collectif de l'humanité.

Face à ce danger, de plus en plus de consciences s'éveillent et des voix se lèvent, celles de citoyens, de plus en plus nombreux à se mobiliser pour le vivant, mais aussi celles de communes et de Maires. Le 18 mai 2019, la ville d'Ile-et-Villaine de Langouët a adopté un arrêté municipal interdisant l'épandage de produits phytosanitaires dans un rayon de 150 mètres autour des habitations. De nombreux maires, depuis, ont imité cette décision, quelque soit leur appartenance politique. Cela va de la municipalité à majorité communiste de Gennevilliers à celle, dirigée par un maire de l'UDI de Sceaux. Le maire de Châteauroux a d'ailleurs été appelé à suivre solidairement ces maires par le conseiller municipal de Châteauroux Aymeric Compain dans une lettre ouverte publiée le 6 septembre 2019.

Si les tribunaux administratifs annulent systématiquement ces arrêtés c'est sur la base juridique qu'une telle mesure relèverait de la compétence exclusive de l'Etat. Malheureusement l'inaction et donc la faute du gouvernement dans ce domaine est patente. En septembre 2018, lors du débat à l'Assemblée nationale sur le projet de loi agriculture et alimentation, depuis adopté, il a refusé avec sa majorité de voter un amendement introduisant dans la législation des zones tampons entre habitations et pesticides. Tout comme il a refusé d'inscrire dans la loi un plan de sortie du glyphosate en trois ans, objectif pourtant annoncé par Emmanuel Macron, qui a ensuite reculé.

La consultation nationale lancée le 9 septembre sur le sujet des distances minimales entre l'épandage des pesticides et les habitations est au mieux un pis-aller. La proposition est totalement insuffisante, sinon inutile : une distance obligatoire comprise entre 5 et 10 mètres. Et encore, le projet du gouvernement prévoit que des exceptions locales seront possible. La soi-disante consultation

des citoyens sur ce sujet essentiel ne dure que 3 semaines et ne bénéficie d'aucune publicité. La plupart des français ne savent pas qu'elle existe. Ici, la négation démocratique accompagne l'inaction écologique. Dans ce gouvernement comme ailleurs la sauvegarde de la planète passe toujours après la sauvegarde des intérêts économiques.

Cette faillite du gouvernement national dans la protection sanitaire des français appelle une action ferme des communes. C'est le sens du vœu adopté par le conseil municipal de Châteauroux en faveur de l'appel « Nous voulons des coquelicots ». La ville de Châteauroux a déjà commencé à avancer vers l'éradication des pesticides en les bannissant totalement de l'entretien des espaces verts municipaux par ses services. Cependant, les pesticides n'ont toujours pas disparus de notre ville. Ils sont encore utilisés sur ses exploitations agricoles. Selon le site d'information Médiapart, en 2017, ce ne sont pas moins de 3347 kg de produits phytosanitaires qui ont été achetés et utilisés sur le territoire de la commune.

Étant donné le caractère urbain et dense de la commune de Châteauroux, ces produits sont nécessairement épandus à proximité de quartiers résidentiels, de services publics etc. Il est temps de passer une nouvelle étape et d'engager une politique agricole municipale volontariste pour la protection environnementale et sanitaire.

Si la démarche des arrêtés anti-pesticides est intéressante pour ouvrir un bras de fer avec l'Etat et l'obliger à légiférer en la matière, il existe aussi des solutions pragmatiques, applicables immédiatement.

Les terrains agricoles dont la propriété revient à la commune de Châteauroux doivent être exploités sans pesticides. Ils doivent au contraire servir de levier pour développer une agriculture respectueuse de l'environnement, du vivant et dont l'objectif est la production d'une alimentation saine accessible à tous.

C'est pourquoi le conseil municipal de Châteauroux forme le vœu que :

- Les mesures les plus rapides soient prises pour que la règle du « 0 pesticide » soit appliquée aussi sur toutes les parcelles agricoles dont la propriété est municipale, ce qui implique de suspendre les conventions pluri-annuelles d'exploitation agricole lorsque des pesticides sont utilisés en raison de la dégradation des sols
- Les exploitations agricoles de la commune soient accompagnées et incitées à se convertir à l'agriculture biologique
- Chaque fois que c'est possible, la commune utilise sa propriété sur des parcelles agricoles pour développer une agriculture paysanne et municipale dont l'objectif principal est de garantir l'accès à une alimentation de qualité aux castelroussins